

Image not found or type unknown



## contestation de droit de passage

Par **mykonos2012**, le **07/01/2012** à **15:51**

ayant hérité avec ma soeur de la maison de mes parents, nous avons un litige vec un voisin qui a un droit de passage sur notre parcelle; celui-ci a été établi en 1976 suite à 1 pv de bornage non enregistré aux hypothèques ni chez 1 notaire et les personnes ayant signé ce pv sont toutes décédées.

ce voisin qui passe avec sonvéhicule ne respecte pas la vitesse autorisée et fait preuve de calomnies sur notre vie privée (plaintes déposées auprès de la gendarmerie)

Peut-on annuler ce droit de passage et quelle est la procédure à suivre sachant que celui-ci n'est pas enclavé puisqu'il a un accès sur le chemin communal.

MERCI DE VOTRE REPONSE.